

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de VAL-REVERMONT s'est réuni à 20 h 00 au nombre prescrit par la Loi à la mairie de TREFFORT, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Monique WIEL.

Secrétaire de séance : Jean-Luc LEBOEUF

Convocation et affichage le 17 mars 2023

Membres présents : ALLEHAUX Dominique, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, HARNAL Maryline, JOLY Olivier, LEBOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, MONCEL Alain, PARRAIN Noël, , PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusés : AGOSTINI Nathalie (pouvoir donné à F. MEUROU), BULIN Bérangère (pouvoir donné à M. WIEL), GIROD Emmanuelle (pouvoir donné à H. TEISSIER), PONCIN Elisabeth (pouvoir donné à N. PARRAIN), SERVIGNAT Hervé.

Ordre du jour du Conseil :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Compte administratif 2022
- Compte de gestion 2022
- Taux de fiscalité
- Budget 2023
- Subventions associations
- Certification forestière PEFC
- Tarif location halles de Treffort
- Attributions de compensation suite à rétrocession voirie
- Taxe d'aménagement au sein des périmètres des ZAE
- Tour des commissions
- Questions diverses

DE202303005 – Vote des budgets

Depuis le débat d'orientations, quelques ajustements ont été effectués suite au contrôle avec les chiffres de la trésorerie. Ont été mis à jour les chiffres relatifs aux dotations et aux impôts. Des recettes supplémentaires ont été validées pour plus de 86 000 €. Le budget a été rééquilibré en fonction de ces nouvelles recettes et une avance aux budgets lotissements a été faite en attendant la vente des terrains. Le budget communal de fonctionnement s'équilibre à 2 592 909,97 € et la section d'investissement à 4 590 788,20 € grâce à un virement de la section de fonctionnement de 66 000 €.

Les principales opérations d'investissement sont présentées et peuvent être résumer ainsi :

| N° | OPERATIONS | Dépenses | Recettes |
|-----|-------------------------------------|----------------|----------------|
| 201 | Informatique divers | 9 000,00 € | - € |
| 203 | Salle des sports | 2 371 684,42 € | 1 196 426,00 € |
| 204 | Salle des fêtes de Treffort | 13 240,00 € | - € |
| 205 | Révision PLU | 19 357,00 € | 2 000,00 € |
| 206 | Aménagement de Montmerle | 300 000,00 € | - € |
| 210 | Presbytère de Cuisiat | 548 984,29 € | 300 000,00 € |
| 211 | Restructuration forestière | 59 000,00 € | - € |
| 212 | Cœur de Pressiat - place | 50 000,00 € | - € |
| 234 | Foncier | 250 000,00 € | 110 000,00 € |
| 303 | Equipements des services techniques | 200 000,00 € | - € |
| 370 | Investissements clubs | 5 000,00 € | - € |
| 381 | Cimetières | 11 000,00 € | - € |
| 396 | Aménagement plan d'eau | 15 000,00 € | - € |
| 400 | Voirie | 100 000,00 € | 356 791,00 € |
| 397 | Toitures + façades | 77 000,00 € | - € |
| 401 | Ecoles | 10 000,00 € | - € |
| 391 | Programme du SIEA-éclairage public | 50 000,00 € | - € |
| 398 | Remise en état médiathèque | 150 000,00 € | 150 000,00 € |

Budgets annexes

Pour les budgets annexes, petite modification apportée au budget camping (opération d'ordre pour les amortissements). Pas de modifications pour les autres.

Les propositions d'inscriptions pour les budgets annexes sont présentées en équilibre comme suit :

| Camping | Budgets | Remarques |
|---------------------------------|----------------|-------------------------|
| Fonctionnement | 366 844,08 € | |
| Investissement | 215 770,40 € | |
| Développement commercial | | |
| Fonctionnement | 272 838,72 € | |
| Investissement | 353 652,81 € | Projet commerce Cuisiat |
| Réseau de chaleur | | |
| Fonctionnement | 184 289,97 € | |
| Investissement | 167 896,02 € | |
| Panneaux photovoltaïques | | |
| Fonctionnement | 18 007,00 € | |
| Investissement | 17 133,00 € | |
| Lotissement Cuisiat | | |
| Fonctionnement | 222 018,44 € | |
| Investissement | 204 771,88 € | |
| Lotissement Pressiat | | |
| Fonctionnement | 171 539,74 € | |
| Investissement € | 171 539,74 € | |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote les budgets à l'unanimité tels que présentés.

Les comptes administratifs, comptes de gestion et budgets sont consultables en mairie. Comme l'exigent les textes, une note de synthèse accompagnée de tableaux synthétiques sera mise en ligne sur le site de la commune et sur le panneau digital de la mairie.

| |
|---|
| DE202303007 – Vote du compte administratif |
|---|

| |
|--|
| DE202303006 – Vote du compte de gestion |
|--|

Le compte administratif est en adéquation avec le compte de gestion établi par le Trésorier et peut être approuvé.

Madame le Maire quitte la salle et l'adjoint aux finances prend la parole pour présenter les résultats :

| RESULTAT DE CLOTURE (hors restes à réaliser) | Fonctionnement | Investissement |
|---|-----------------------|-----------------------|
| Budget commune | 1 419 510,12 € | 889 369,56 € |
| Budget développement commercial | 158 924,28 € | 196 592,80 € |
| Budget camping | 131 192,22 € | 97 519,86 € |
| Réseau de chaleur | 105 721,97 € | 78 928,97 € |
| Budget Lotissement Cuisiat | 0,00 € | -82 753,44 € |
| Budget Lotissement Pressiat | 0,00 € | 3 455,26 € |
| Budget Panneaux photovoltaïques | 3 958,61 € | 6 126,00 € |

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des votants.

Mme le Maire explique que les comptes de gestion sont en concordance avec le compte administratif ; il est approuvé à l'unanimité.

DE202303008 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des résultats du compte de gestion du receveur et du compte administratif de l'exercice 2022 du budget général de la commune et des budgets annexes, décide d'affecter les résultats à la section de fonctionnement des différents budgets.

DE202303009 – Fiscalité

Taux de fiscalité : Le budget a été construit sans augmentation des taux. Néanmoins, l'augmentation des bases décidées par l'Etat générera une augmentation des impôts pour les ménages.

| | Base 2022 | Base 2023 | Taux communaux | Produits attendus 2023 |
|---|------------------|-------------|----------------|------------------------|
| Taxe foncière bâtie | 2 530 991 € | 2 724 000 € | 28.69 % | 781 516 € |
| Taxe foncière non bâtie | 116 124 € | 124 300 € | 48.81 % | 60 671 € |
| Taxe habitation sur les résidences secondaires et logements vacants | 391 390 € | 363 433 € | 11.85 % | 43 067 € |
| Total impôts | 824 444 € | | | 885 254 € |

DE202303010 – Vote des subventions

Madame le Maire fait état des dossiers reçus. A ce jour, vu les demandes reçues, Madame le Maire propose les subventions suivante pour un total de 110 362,00 €. Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette proposition.

| Association | Demandes 2023 | |
|---|---------------------|---|
| Amis TC et du musée | 2 000,00 € | |
| ADAPA | 600,00 € | |
| ADMR Bresse Revermont | 600,00 € | |
| FSL | 762,00 € | |
| Association Repas | | |
| Centre de Loisirs | 21 000,00 € | |
| Cantine scolaire | 13 000,00 € | |
| Cantine scolaire (mise à dispo personnel) | 35 000,00 € | → Participation communale complémentaire afin de ramener le prix du repas facturé aux familles à 4,90 € au lieu de 5,49 € |
| Amicale des Pompiers | 1 500,00 € | |
| Comité des fêtes | 10 000,00 € | |
| Musicollines | 9 000,00 € | |
| Comité de fleurissement | 2 000,00 € | réserve en caisse |
| PRF (Foot) | 1 000,00 € | |
| Mad fest | 4 500,00 € | |
| Voyages scolaires - classes vertes | | |
| sou des écoles | | |
| cantine st etienne du bois | | |
| Association pompiers Coligny | 300,00 € | |
| Triathlon | 4 000,00 € | + 1000 € |
| La miou | 500,00 € | |
| la voix des colporteurs-roue d'anes | 600,00 € | |
| Mont chatel | 1 000,00 € | → Le versement n'interviendra qu'après confirmation de la réalisation des fouilles cette année. |
| Cyclo cross | 1 500,00 € | |
| Centre canin | 1 500,00 € | → Le versement n'interviendra qu'après accord sur le projet. |
| Total | 110 362,00 € | |

DE202303011 – Certification PEFC

Madame le Maire informe que la certification PEFC (Programme de reconnaissance des certifications forestières) est à renouveler tous les 5 ans.

PEFC est un organisme de certification forestière qui regroupe les parties prenantes ayant un lien avec la forêt. Pour faire de ce milieu un espace partagé dans le respect de la biodiversité et des différents usages, propriétaires forestiers et professionnels s'engagent sur un référentiel de gestion forestière durable. La certification permet de rendre la forêt éligible aux subventions délivrées par les acteurs publics (Europe, Etat, Conseils régional et départementaux, ...) et privés (Sylv'ACCTES). Cet appui financier apparaît plus que jamais important pour faire face aux questions de renouvellement des essences et adaptation au changement climatique.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal accepte le renouvellement de la certification forestière et autorise Madame le Maire à signer le bulletin d'engagement.

DE202303012 – Tarif location halles de Treffort

La commune est sollicitée pour la mise à disposition des halles de Treffort, au centre du village. Il est proposé de fixer le tarif de location à 100 € pour les manifestations payantes.

Après avoir délibéré, le conseil municipal fixe le tarif de location à 100 €.

DE202303013 – Constatation de l'Attribution de Compensation 2023

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Grand Bourg Agglomération s'est réuni le 10 octobre 2022 pour fixer le montant des charges qui seront restituées aux 41 communes concernées par la restitution de la compétence voirie. Il a été décidé de verser ces montants via des attributions de compensation en investissement (ACI) par douzième. Pour la commune, ces attributions de compensation provisoires s'élèvent à 356 791.35 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve ce montant.

DE202303014 – Taxe d'Aménagement au sein des périmètre ZAE

Madame le Maire rappelle que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse a la compétence en matière de développement économique et notamment en termes de « création, aménagement, entretien et création des zones d'activités économiques ».

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté d'Agglomération souhaite harmoniser les taux de la taxe d'aménagement communale s'appliquant sur les périmètres des zones d'activités communautaires.

Conformément à l'article 1635 quater L du Code général des Impôts, la commune peut fixer un taux différent dans une fourchette comprise entre 1% et 5%, par secteurs de leur territoire.

Le conseil municipal décide de fixer un taux sectoriel de taxe d'aménagement communale à hauteur de 5% à partir du 01/01/2024 sur la zone d'activités économiques. Le taux applicable sur le reste de la commune reste inchangé (3 %).

Tour des commissions et points sur les travaux

Presbytère :

L'escalier extérieur côté Ouest est terminé. Le plancher du 1^{er} étage est fini. Les entreprises ont commencé le parvis côté Est. Il est à noter que la cuisine sera assez réduite.

Le problème concernant la place PMR a été réglé, une légère pente de 3 % à l'intérieur du parvis va réduire la hauteur du muret.

Grange du pin :

Dates à retenir : 29 et 30/07, événement culturel avec le Département sur le thème du bois.

Le samedi soir, il sera prévu un grand spectacle sur l'eau.

L'enrobé situé à proximité du plan d'eau a été retiré. Une solution a été trouvée pour l'accès au lac pour les pompiers. Sous les panneaux de basket, mise en place de sable chaulé (200 m²). Rando VTT le 16/04

Economie :

Une réunion avec les entrepreneurs, commerçants, artisans et agriculteurs aura lieu le 1^{er} juin.

Services Techniques : le long de la voie douce (RD52) les agents techniques vont semer en prairie fleurie (en face de l'école).

Commission séniors : G. Rémillieux (au fil de soie) propose des ateliers de couture sur le thème « mémoire du geste », en lien avec le club photo et G. Lannier (atelier écriture). Elle ferait un rendu, sous forme d'exposition. Elle recherche des financements (MSA, Département...). Exposition finale en 2024. Ce projet peut être intégré dans le forfait autonomie.

Le projet de visite des villages pour les séniors est toujours en cours.

Chantier sur Montmerle :

Les travaux d'eaux pluviales sont terminés. Les travaux d'enfouissement des lignes électriques vont démarrer mi-avril.

Commission culture :

La « compagnie du même nom » est en résidence à la salle des fêtes pour la création d'un spectacle. Celui-ci sera présenté aux élèves de l'école du Moulin le vendredi 24 mars après-midi et à 18h pour tout public.

Dimanche 26/03 à 15h, spectacle de la Dieselle compagnie "Histoire pressée" à partir de 6 ans. Le décor a été réalisé par Cécile Haegelin.

BEC :

BEC souhaite porter la puissance à 150 Kwc au lieu de 100 Kwc des panneaux photovoltaïques sur les toits de l'école. Il projette de commencer les travaux pendant les

vacances d'avril.

Environnement :

Une réunion sera prévue le 30/04 sur les déchets, action menée à l'échelle de la commune qui pourrait être mis en place à l'échelle de l'agglomération.

Voie douce du Revermont : le rendu de la 1^{ère} étude sera transmis le 23 mars, la 2^{ème} phase portera sur l'aspect technique.

Schéma mobilité de Grand Bourg Agglomération : axes prioritaires pour les vélos.

Une matinée débroussaillage aura lieu le 1er avril.

Gymnase :

Le gros œuvre est fait, tout est hors d'air et bientôt hors d'eau.

Rencontre avec PRF demain soir pour faire le point sur les travaux qu'ils souhaitent que la commune fasse au niveau des terrains (mise en herbe, entretien des terrains).

Une réunion avec les associations est programmée le 4/04 pour présenter l'avancement des travaux, échanger sur les équipements sportifs.

AG du SIEA :

L'AG a eu lieu samedi dernier (vote du budget). Le 18/04 aura lieu un webinaire sur l'avancement de la fibre optique.

Communication :

La commission travaille sur le bulletin municipal. Le site internet n'est pas opérationnel. Madame le Maire rappelle que le site actuel n'est pas sécurisé, il faudrait prévoir une réunion avec le secrétariat pour avancer sur ce projet.

Médiathèque :

Retour sur l'étude pour les travaux de la médiathèque le 19/04.

Questions diverses

Cartes d'identité et passeports : le matériel a été installé ce matin. La ligne internet est opérationnelle. Il ne restera que la formation des agents.

Terre de jeux 2024 :

La commune a candidaté pour être labellisée. L'objectif est de constituer un groupe de communes conséquent afin de mettre en place une dynamique intéressante autour de l'aventure des jeux olympiques dans l'Ain. Ce label est destiné à mettre en valeur les bonnes pratiques et à inciter à mettre encore plus de sport dans le quotidien de chacun, partout en France.

Les collectivités labellisées s'engagent à mettre en place ou à déployer des programmes liés au sport.

Ces actions, adaptées à la taille des communes, s'articulent autour de 3 objectifs :

- Faire vivre les émotions du sport et des jeux à leur population
- Mettre plus de sport dans le quotidien : à l'école, dans la rue, ...
- Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 sur le territoire

Cela permettra de bénéficier de l'identité visuelle et d'outils de communication, et de profiter du coup de projecteur des Jeux pour promouvoir notre territoire, ...

Miou : Frédéric Dutel a été sollicité par Grand Bourg Agglomération pour demander la labellisation. Participation au marathon pour tous.

Embauches :

Emeric Loison a été recruté en remplacement de Gregory Bodel depuis le 07/03.

Laurence Pillon en remplacement de Corinne Sellier, prendra ses fonctions le 17/04.

Prochain Conseil Municipal : mardi 25 avril 2023 à 20h00 (validation PLU)

Le suivant Conseil Municipal : mardi 23 mai à 20h30

La séance est levée à 22h30

**Le Maire,
Monique WIEL**



**Le secrétaire de séance,
Jean-Luc LEBOEUF**



FEUILLET DE CLOTURE SEANCE DU 22 MARS 2023

| N° | TITRE | POUR | CONTRE | ABSTENTION |
|-------------|---------------------------------|------|--------|------------|
| DE202303005 | Vote des budgets | 26 | 0 | 0 |
| DE202303006 | Compte de gestion | 26 | 0 | 0 |
| DE202303007 | Compte administratif | 26 | 0 | 0 |
| DE202303008 | Affectation des résultats | 26 | 0 | 0 |
| DE202303009 | Fiscalité | 26 | 0 | 0 |
| DE202303010 | Vote des subventions | 26 | 0 | 0 |
| DE202303011 | Certification PEFC | 26 | 0 | 0 |
| DE202303012 | Location des halles de Treffort | 26 | 0 | 0 |
| DE202303013 | Attribution de compensation | 26 | 0 | 0 |
| DE202303014 | Taxe d'aménagement ZAE | 26 | 0 | 0 |

AGOSTINI Nathalie

pouvoir donné F. MEUROU

LEBOEUF Jean-Luc (secrétaire)

ALLEHAUX Dominique



MARECHAL Robert



BULIN Bérangère

pouvoir donné à M. WIEL

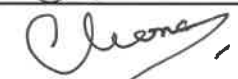
MEUROU Frank



CARON Laetitia



MONCEL Alain



CATHERINE-BONNICI Julie

PARRAIN Noël



CHABERT Frédéric



PONCIN Elisabeth

pouvoir donnée à N. PARRAIN

CORDENOD Jean-Paul



PUDDU Maryse



DUCREUX Florence



PUVILLAND Christophe



DUTEL Frédéric



REVEL Jean-Louis



GAUGE Jacques



SERVIGNAT Hervé

Absent

GIROD Emmanuelle

pouvoir donné à H. TEISSIER

TEISSIER Hélène

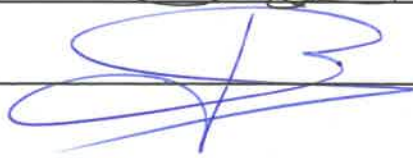


HARNAL-BEREIZIAT Maryline



THEVENARD Béatrice

JOLY Olivier



WIEL Monique (maire)